éducation Sud 56
Union syndicale Solidaires

Bulletin d'information de SUD Éducation 56
Mensuel numéro 110 SEPT-OCT 2020

SOMMAIRE

Page 1 : Edito
Page 2 : Déclaration CAPD - 2nd degré : covid
Page 3 : Bricolage de rentrée
Page 4 : Collègues handicapés à l'Education Nationale
Page 5 : Refus temps partiel Page 6 : Bull d'adhésion
Page 7: Constellations Page 8: Brèves-Agenda

Encart jeté en aléatoire

RENTREE 2020

FLAGRANT DÉNI POUR BLANQUER

Nous venons de vivre «la rentrée d'après», celle qui suit la crise sanitaire du printemps 2020. Cette crise sanitaire a privé d'école, de collège, de lycée et d'université toute la jeunesse du pays pendant plusieurs mois. Les personnels de l'Education Nationale ont fait front, tout comme les fonctionnaires en général et particulièrement les personnels de santé mais aussi les éboueurs, les caissières, les livreurs en tout genre, les assistantes sociales, les maraîchers ou les agricultrices … :
ce sont les travailleurs et travailleuses, dont les enseignant·e·s, qui ont maintenu la vie sociale, bien plus que les injonctions du pouvoir et ses exercices de com' télévisuelle.

Pendant cette crise, le ministre Blanquer s'est particulièrement illustré, jusqu'à faire des annonces publiques contradictoires dans la même journée. Il a semé la panique parmi les personnels et les parents d'élèves. Il a laissé les personnels seuls face aux interrogations légitimes de familles inquiètes. Il a refusé tout plan d'urgence pour cette rentrée, se contentant de quelques déclarations fumeuses autour de la «nation apprenante» puis des «vacances apprenantes».

Dans cette situation, **SUD éducation** a protesté contre les fermetures de postes, dénoncé les tentatives d'imposer un supérieur hiérarchique dans toutes les écoles, et protesté encore contre la disparition des instances paritaires qui fait qu'aujourd'hui, de la maternelle au lycée, l'administration nomme qui elle veut où elle veut, de façon occulte et comme si cela ne regardait pas le droit du travail.
En toutes choses ce président et son gouvernement voient dans la crise sanitaire l'occasion de manipuler l'opinion pour **faire avancer leurs thèses libérales.** Alors même que cette crise a montré la nécessité d'une solide protection sociale et collective, la réforme de l'assurance chômage est maintenue, précarisant un peu plus celles et ceux qui sont déjà privé·e·s d'emploi.

Alors que notre mobilisation contre sa réforme des retraites l'a mis en difficulté, ce pouvoir prétend à nouveau l'imposer en profitant du désarroi social actuel : **ne nous laissons pas faire** ! SUD éducation, avec les autres syndicats de SOLIDAIRES a pris toute sa place, avec l'intersyndicale CGT, FSU, FO, UNEF dans les mobilisations contre cette réforme qui condamnerait les retraité·e·s à la paupérisation.

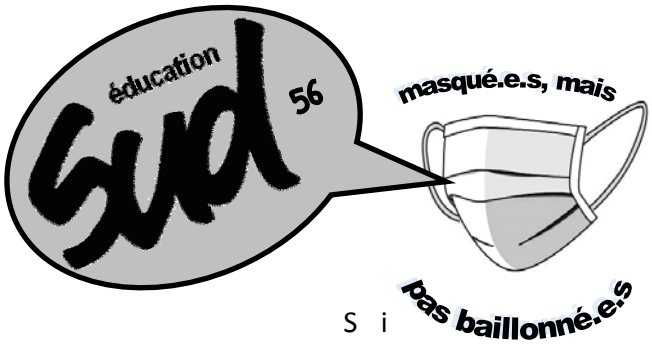

Si nous ne voulons pas vivre dans une société ravagée par la précarité, c'est vraiment ce syndicalisme-là qu'il faut renforcer.

Rejoignez-nous. Construisons ensemble un avenir solidaire pour nos élèves, nos étudiant·e·s, et pour les personnels.

Contre le libéralisme autoritaire appliqué au système scolaire

Contre la destruction sociale généralisée

Pour la défense de nos biens communs,

Pour une autre répartition des richesses

Avec SUD éducation pour l'égalité des droits, pour une école laïque et émancipatrice

AU REVOIR MADAME LA DASEN !!!

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPD DU 2 JUILLET

Comme Jean de la Fontaine offre aux enfants des fables,
Pour cette dernière nous voulons être aimables,
Et vous offrir ici quelques alexandrins
En guise d'Au-revoir et de « Portez-vous bien »
Ah quelle fin d'année, Madame la DASEN !
Mais par où commencer ? Voyons-voir, restons zen…
Le CHSCT a eu lieu ce matin
Pourtant, y revenir, il nous le faudra bien.
De nos conditions, de notre épuisement,
Nous devrons reparler. Du cynisme également.
Refus de temps partiel, futurs contractuels,
Mouvement aberrant, rupture conventionnelle
Et aussi pour finir aujourd'hui le pompon
La promotion hors classe réservée aux très bons.
Performance, excellence, neuroscience, récompense
Ça veut dire quelque chose « Le métier perd son sens » !
Qui demande aux équipes comment cela se passe ?
Qui pense à ce que les enfants vivent en classe ?
Quel mensonge de dire que ça se passe bien !
Étouffés dans les masques, irrités sur les mains
La maîtresse et le maître de maternelle pleurent
Épuisé-e-s, consterné-e-s, directrices, directeurs
Une classe n'est pas un tableau qu'on remplit
Un enfant n'est pas une donnée, une souris
Et lorsqu'une collègue vous parle de mépris,
Vous répondez « C'est faux » nous vous disons « Mais si ! »
Et même ceux et celles plus pressé-e-s de bien faire
À chaque changement, appliquer et se taire
Vous les avez poussé-e-s à la contestation
On n'ose pas y croire, nous vous en remercions.
C'est une tragédie, un climat délétère
Pour le faire en cinq actes il y aurait matière
Mais le temps est compté, il nous faut arrêter
Aussi notre question sera, pour terminer :
Allons-nous regarder ce naufrage et nous taire ?
Devons-nous accepter, devons-nous laisser faire ?
Non, cela ne se peut pour sud éducation
Jusqu'à ce qu'un projet enfin ressemble au nôtre
Il nous faudra continuer de vous dire non
L'école que nous voulons, sachez qu'elle est tout autre.

SECOND DEGRÉ

COVID, NUMÉRIQUE ET DISCIPLINE

La crise sanitaire de la Covid au printemps dernier nous a contraint.e.s à une « continuité pédagogique » qui fut en réalité une rupture dans nos pratiques d'enseignement.
Ce fut aussi une rupture dans nos modes de vie et celui des élèves : pas de vie sociale mais du travail.
Les enseignant.e.s furent amenés à utiliser l'outil informatique constamment : pour poster nos cours, faire classe par webcam, corriger les copies, répondre à de multiples courriels de collègues ou d'élèves. Nous avons toutes et tous constaté un alourdissement de notre charge de travail, mais nous avons toutes et tous également éprouvé l'étrangeté de la relation pédagogique à distance : il manque un lien vivant. **Davantage de travail** pour une relation tronquée. Et pour les élèves, quel sens cela a-t-il de passer la journée derrière un écran ? On peut l'accepter sur une période de crise. Pour dépanner. Mais si la crise devient la norme, voilà qui est plus embêtant. Car la Covid est toujours là. Et à mesure que la contagion se propage, le protocole sanitaire s'allège dans les écoles. Comprenne qui pourra.
Toujours est-il que, dans les écoles, trois scénarios nous ont été présentés :
1) Tout se passe « normalement », avec port du masque à longueur de semaine. Passons.
2) En cas de fermeture totale de l'établissement, le travail des élèves se ferait uniquement par télé-apprentissage, avec les conséquences que l'on sait sur notre charge de travail et la dégradation de la relation pédagogique.
3) Mais pour ce qui est de la charge de travail des enseignants, il y a pire : c'est le mode « hybride », alternance de présentiel et de distanciel. Chaque classe est divisée en 2 groupes, chacun ayant cours en présentiel une semaine sur deux, les outils numériques devant servir à assurer la dite continuité pédagogique. Le groupe en distanciel peut idéalement suivre les cours en direct par webcam. Évidemment cela ne sera pas le cas. (Sans même parler de la bizarrerie du dispositif : on fait cours aux présents tout en restant derrière son ordinateur ?)
Alors que fait-on ? Doit on assurer nos cours en présentiel et en plus taper et poster nos cours pour le groupe en distanciel ? Ce qui peut revenir, pour certain.e.s d'entre nous à doubler (au bas mot) le temps hebdomadaire consacré à faire cours.
Doit-on aller deux fois moins moins vite dans la progression de nos programmes afin de ne perdre personne en route et de ne pas doubler notre quantité de travail ?

L'administration se cache derrière « l'autonomie pédagogique de l'enseignant ». Elle ne va pas exiger le double-

ment de son temps de cours de hebdomadaire : il existe un cadre légal. Par contre, elle nous incite « dans l'intérêt des élèves » à envoyer nos cours par voie numérique. Profitant de la crise sanitaire actuelle, cela fut demandé à des collègues pour les élèves absents pour des raisons courantes, chose qui ne se faisait pas en temps normal.

Dans l'éducation nationale, comme dans le reste de la société, la crise sanitaire ne vient pas modifier la direction choisie, elle sert plutôt à accélérer les choix déjà faits. Un exemple : le gouvernement est favorable (il l'a prouvé) à la baisse des cotisations sociales pour les entreprises, la crise permet de les baisser encore pour « sauver » les entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaires chuter.

Dans l'éducation : la redéfinition des métiers de l'enseignement est déjà prévue, elle s'accompagne d'une augmentation considérable de l'usage de l'outil numérique (ex. la correction des copies sur écran). La crise accélère sa mise en place et nous y habitue. Ce qui nous est retiré dans l'éducation, c'est notre espace de liberté pédagogique. Les programmes ont toujours existé, mais ce qui s'est rigidifié, ce sont les recommandations et protocoles d'application : notre marge d'initiative s'est vue réduite pour faire de nous de simples exécutants. C'est une tendance de fond depuis une quinzaine d'années. Il y a eu une accentuation de la normalisation des contenus et méthodes d'enseignement. La généralisation du numérique, pour lequel on veut nous former, vient parachever cette volonté de discipliner les enseignants en mettant en place un formidable outil de surveillance.

L'administration et le rectorat peuvent accéder directement aux cours que nous postons sur le cahier de texte ou bien que nous dispensons par webcam. Les parents peuvent également accéder à nous cours : nous ne sommes plus seulement dans la classe avec les élèves, mais virtuellement avec l'administration et les parents d'élèves.

Sont aussi favorisés les rapports de clientélisme et la logique d'évaluation des personnels. Pour la correction numérique des copies : l'administration peut désormais connaître notre rythme de correction : à l'heure de la gouvernance par les nombres, nous avons tout à craindre.

Aussi afin d'éviter un alourdissement de notre charge de travail et l'accroissement du contrôle de la hiérarchie sur notre travail, il est bon de ne pas se précipiter sur l'outil numérique et de ne pas faire de zèle.

Il n'est jamais bon de participer activement à sa propre aliénation.

ECOLES DU PAYS DE LORIENT

BRICOLAGE DE RENTRÉE

Lors du Comité Technique Spécial Départemental du 3 septembre 2020, dans lequel siègent les syndicats représentatifs, l'administration a soumis au vote la fermeture de classes notamment dans plusieurs écoles lorientaises.

Alors que SUD éducation, FO et la FSU dénoncent ces fermetures et votent contre la carte scolaire, les syndicats CFDT et UNSA se sont encore prononcés à l'encontre des intérêts des enfants et des collègues en s'abstenant, donnant ainsi carte blanche au rectorat pour jouer avec les effectifs et fermer des classes.

À Lorient, la rentrée 2020 a été marquée par des mobilisations de parents d'élèves et de collègues. En effet, dans plusieurs écoles lorientaises, l'administration n'a pas jugé utile d'ouvrir de nouvelles classes alors même que les enfants s'y retrouvent à environ une trentaine pour un.e enseignant.e et un.e ATSEM. L'école de Merville en fait les frais et doit gérer cette situation avec une injonction à faire respecter des gestes barrières a minima, en pleine période de crise sanitaire.

Le rectorat a également tenté de faire fermer une classe à l'école Bisson, tandis que celle-ci avait déjà fait sa rentrée et organisé un fonctionnement sur quatre classes, avec une moyenne de 22,5 élèves. La collègue, quant à elle, avait pris en charge les élèves et était titulaire de son poste fixe. Sans la **mobilisation des parents et des collègues,** les élèves auraient passé une année à trente par classe. L'enseignante, finalement, conserve son poste pour l'année mais devient « aide pédagogique ».

Dans toutes les écoles du département, le problème criant de manque de personnel a rendu la rentrée plus que difficile. À l'image d'Hennebont[1], où des élèves de maternelle d'une classe bilingue étaient pris en charge à mi-temps, répartis dans les autres classes l'autre moitié de la semaine. Le non remplacement de collègues absentes a rendu la situation ingérable. Sud éducation s'est mobilisé avec les parents et l'équipe. Le DASEN a donc affecté un BD pour assurer l'autre mi-temps. Encore des absences non remplacées en perspective.

1– Témoignage à lire sur notre site.

COLLÈGUES HANDICAPÉ.E.S

QUE L'INSTITUTION FASSE SON BOULOT !

Depuis la loi du 11 février 2005, le ministère de l'Education Nationale ne cesse de multiplier les campagnes à destination des personnels handis.

Pourtant, les personnels concernés découvrent une toute autre réalité en entrant dans cette grosse machine. Ces collègues comprennent vite que les **démarches longues et répétitives** seront un boulet au pied qu'ils et elles traineront jusqu'à la fin de leur carrière, ou, jusqu'à ce qu'ils et elles quittent le métier. Par lassitude ou épuisement, ou bien parce qu'on leur aura gentiment fait comprendre qu'ils et elles n'ont finalement peut-être **pas leur place dans l'éducation nationale.**

Entre bonne conscience et application de la loi, le fossé est énorme. Ainsi une collègue du premier degré a demandé à ce que son établissement soit rendu accessible, comme le stipule la loi. Elle s'est gentiment vu répondre qu'il serait peut-être mieux qu'elle change d'école... Elle a décidé que, pour une fois, ça ne serait plus à elle de s'adapter. Mais entre le début des démarches, l'étude du bâtiment, le dépôt du dossier, et, enfin les travaux réels, elle aura attendu 3 ans ! Aujourd'hui, son poste est aménagé, le matériel nécessaire a été financé, et tant mieux ! Mais est-ce normal qu'elle ait dû se battre pour, simplement, que ses droits soient respectés ?

Faudra-t-il toujours lutter pour que la loi soit tout simplement appliquée ?

Une collègue du second degré, actuellement en poste adapté, s'est entendu dire "il y a d'autres fonctions publiques, vous savez ?". Comment réussir à reprendre ses fonctions dans ces conditions ?

Pour tou.te.s les collègues handi.e.s, les dossiers médicaux et administratifs s'amoncellent. Leurs droits sont reconnus par les médecins et les institutions. La Maison départementale de l'Autonomie a tranché : ils et elles sont reconnu.e.s travailleurs.euses handicapé.e.s.

Alors, pourquoi devoir, encore, et toujours, réclamer que ces droits soient respectés ? Pourquoi devoir, chaque année, renvoyer les mêmes justificatifs, qu'ils et elles ont en multiples exemplaires à force de les demander?

Non, ils et elles ne vont pas guérir comme par miracle, leurs membres amputés ne vont pas repousser, et leurs cerveaux déjà saturés, même s'ils sont élastiques, ne peuvent pas tout gérer.

La loi est claire, une personne handie a des droits professionnels.

Une personne handie a sa place dans la société, dans le milieu professionnel, et donc à l'école. Nous sommes en 2020, la roue doit tourner, il serait maintenant temps que les handi.e.s n'aient plus à s'adapter et que l'institution fasse son boulot, respecte les droits et ne lance plus de campagnes de com' qui seraient des coquilles vides !

Changer d'école ? Changer de métier ?
Non, c'est à l'institution de s'adapter !

SUICIDE DE CHRISTINE RENON

UN AN DÉJA, ET RIEN N'A CHANGÉ

Il y a un an, Christine Renon, directrice d'école à Pantin, se donnait la mort sur son lieu de travail. À 58 ans, elle laissait derrière elle une lettre dans laquelle elle se disait «épouvantablement fatiguée» et «épuisée». Dans cette lettre, qu'elle souhaitait voir rendue publique, elle mettait directement en cause ses conditions de travail et la surcharge de tâches administratives imposée aux directrices et directeurs d'école.

La charge de travail à l'origine de son geste

Ce geste a mis au jour une réalité trop souvent niée par l'Éducation nationale : celle de la dégradation des conditions de travail. En 201 8_ 201 9, 58 agents de l'Éducation nationale se sont donné la mort.

C'est bien plus d'un par semaine. En cause, la charge de travail toujours plus importante alors que les conditions matérielles sont déplorables. L'État a finalement reconnu le caractère imputable au service de la mort de Christine Renon mais pourtant, un an après, les réponses de l'administration sont largement en deçà des besoins et des enjeux. Avec 86 médecins du travail pour plus d'un million de personnels et une gestion de management des ressources humaines, la situation ne cesse de se dégrader. Le Ministre Blanquer s'entête dans ses projets de réformes impopulaires : après la loi pour l'École de la confiance et les réformes du bac et du lycée, il entend s'attaquer aux directions d'école pour renforcer une organisation hiérarchique et pathogène du travail, calquée sur celle des collèges et des lycées.

Hommage et revendications

Samedi 26 septembre, un cortège a défilé à Pantin, pour rendre hommage à Christine Renon, mais aussi pour porter des revendications, alors que la crise sanitaire a rendu la tâche des personnels, et notamment des directeurs et directrices, encore plus difficile : la solution ne réside pas dans la création d'un statut de directeur.

Elle passe par la création massive de postes dans les établissements et les services administratifs, et dans une augmentation significative des moyens alloués aux personnels pour exercer convenablement leurs missions.

NOMBREUX REFUS ARBITRAIRES DE TEMPS PARTIEL

COUP DE COLÈRE D'UN COLLÈGUE

Je suis un professeur des écoles, un simple professeur. Cependant, je ne vois pas ma vie comme unidimensionnelle. Je suis aussi depuis 3 ans co-président bénévole d'un cinéma associatif rural, le « Ciné Roch » à Guémené-sur-Scorff. Le travail ne manque pas et pour le faire correctement – sans pour autant trop empiéter sur ma vie de famille – je travaille donc à temps partiel depuis plusieurs années.
Cette rentrée, j'avais encore bien besoin de ce quart-temps dégagé. Entre la gestion administrative, l'organisation des rencontres avec les intervenants, la programmation le travail avec les scolaires – sans parler de la crise du covid ! –, une journée par semaine au cinéma n'était pas du luxe.
Dans ma tête, je ne voyais pas comment l'Éducation Nationale pouvait ne pas m'accorder de temps partiel, même en situation de contrainte de personnel : Mon travail bénévole (ainsi que celui de l'équipe du cinéma) ne permet-il pas à des centaines d'élèves et de collégiens d'avoir un accès au cinéma sur leur temps scolaire ?

Bien sûr, je suis naïf ! Et l'administration ne m'a donc pas accordé ce 75 % demandé, n'a pas montré le moindre intérêt ni reconnu le travail bénévole qui, pourtant, l'intéressait directement... Il me semble que c'est finalement assez symptomatique du fait que L'Éducation Nationale, en tout cas la hiérarchie en place, n'a que peu d'intérêt pour la vie culturelle locale et l'accès à la culture (qu'elle prône pourtant dans ses discours). Quel mauvais présage.

Il semblerait alors que les seules raisons valables pour obtenir un temps partiel soient des raisons familiales. Soit ! N'écoutant que mon optimisme, j'ai fait appel, en réorientant ma demande, arguant le fait que j'ai 3 enfants de moins de 11 ans. Refus toujours de l'administration, qui prétexte que ma compagne, également professeure des écoles, a déjà bénéficié d'un temps partiel à 75 % pour notre foyer.
De la surprise à la sidération il y a une marge, que je franchis allègrement. La hiérarchie donne une justification a posteriori – alors qu'aucun critère n'a été établi initialement – ne faisant apparaître que plus grossièrement son arbitraire.

Si nous voulons entrer dans une logique comptable, j'en conclus que si l'on est 2 professeurs, avec 3 enfants, on a droit à 25 % de temps libéré. Mais on peut être 1 enseignant avec 2 enfants seulement mais avec 1 conjoint non-enseignant et obtenir alors 50 % de temps partiel… Et si l'on est père célibataire avec un enfant, que peut-on espérer obtenir ?? La question reste entière.

Loin de moi l'idée de remettre en cause les enseignants qui ont pu obtenir des conditions plus favorables de temps partiel. C'est tant mieux pour eux. À la loterie de l'Education Nationale, ils ont gagné. Pour cette fois … Mais qui sait ce que le hasard leur réserve pour la suite ?
Je souhaite simplement illustrer ici le pouvoir discrétionnaire dans l'attribution des temps partiels. Il n'y a pas de règles précises, pas de visibilité, pas d'objectivité. Cela entraîne chez moi un grand sentiment d'injustice (et d'impuissance).

Dans le monde d'avant, certains enseignants partageaient leur vie entre l'enseignement et un autre travail. La DASEN balaie cela d'une main comme un problème qui ne la concerne pas. Certains autres choisissaient un temps partiel pour mieux conjuguer leur vie privée et leur métier. La DASEN n'en a cure.
D'autres collègues enfin se mettaient à temps partiel pour « supporter » un métier devenu plus ardu. Cela, la DASEN ne l'entend pas.

Sur ce sujet, l'école de la confiance devra réviser.

J'ai envie de terminer en disant que l'Education Nationale devrait se saisir de la richesse et de la curiosité que ses enseignants ont en eux, plutôt que de les considérer comme embarrassantes.
Qu'elle devrait soutenir, encourager les envies de formation personnelle et les expériences de vie de ses professeurs.
Qu'elle devrait cesser d'être méfiante envers ses agents.

Ce refus de laisser l'individu choisir sa quotité de travail, concerne tout un chacun. La problématique est bien là : Il n'y a pas assez de personnel pour travailler sereinement, dans la confiance.
Historiquement, on peut voir ce qu'on a perdu et qu'on ne regagne jamais. La hiérarchie est très forte pour essorer le personnel afin de gérer son problème d'effectifs.
La disparition des réseaux d'aides a été faite pour récupérer des postes, pas pour faciliter la vie des enfants en difficultés.
La diminution du nombre de remplaçants (qui rend la vie si pénible quand on doit se partager les 25 élèves des collègues absents), ce n'est pas fait pour faciliter la vie des enseignants.
La restriction drastique du temps partiel, qui permet de mieux vivre son travail et sa vie familiale, ce n'est pas fait pour les enseignants.
Cela ne sert qu'à gérer numériquement la pénurie.

Il est clair que cette année va être très difficile pour les remplacements. La pression que l'on se met soi-même (et celle des parents) risque d'être compliquée à gérer. Ne prenez pas votre part de cette mascarade. Vous, enseignants, n'êtes pas responsable du manque de personnel. Renvoyez les parents mécontents vers les IEN. L'administration DOIT vous remplacer quand vous êtes absents, quand votre enfant est malade, quand vous partez en formation syndicale, quand vous devez gérer des problèmes familiaux. La hiérarchie est défaillante et reporte sur nous ses choix dans la gestion du personnel.
Nous en avons assez !

Un droit conditionnel n'est plus un droit quand nous n'avons plus confiance en la hiérarchie. Il faut renverser la vapeur, créer plus de collectif entre nous, de solidarité, d'écoute et d'entente, et ce avec l'aide des syndicats.

Pour finir, un conseil de lecture : Lisez ou relisez « Matin Brun » de Franck Pavloff. En quelques pages, on peut voir comment, en laissant passer des petites choses en apparence anodines, on finit par perdre gros.
Il est peut-être temps de ne plus accepter les petites compromissions. Comme le dit Bertolt Brecht :

« Ceux qui luttent, ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu ».

81, b[ard] Cosmao Dumanoir
56100 LORIENT
☎ : 02 97 35 16 63 - 07 67 41 23 84
sud.education56@wanadoo.fr
http://sud.education56.ouvaton.org

BULLETIN adhésion Année scolaire 2020-2021

Nom ..... **Prénom** .....

Ancien.ne adhérent.e ☐ Nouvel.le adhérent.e ☐

Adresse personnelle : nouvelle ☐	Adresse professionnelle : nouvelle ☐
.....	.....
☎ fixe ..... nouveau ☐	
☎portable ..... nouveau ☐	
Mél : ..... nouveau ☐	☎ établissement .....

Catégorie, statut	Echelon :	Fonction exacte :

COTISATIONS

Se reporter au barème ci-dessous. Paiement :

☐ **par chèque** : possibilité d'un paiement fractionné dès l'adhésion en plusieurs chèques datés du jour de l'adhésion (merci de préciser la date d'encaissement au dos)

☐ **par virement bancaire** : IBAN FR76 4255 9100 0008 0117 2338 335
Indiquez en intitulé : NOM Prénom virement 1/N

● **un reçu fiscal** vous sera fourni en mars 2021 pour votre déclaration des revenus de l'année civile 2020 (réduction d'impôt des 2/3 de la cotisation). **Si vous n'êtes pas imposable**, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 2/3 de la cotisation. *En cas de difficulté financière, vous pouvez adapter le montant de votre cotisation.*

evenu mensuel net **vant impôt sur le revenu** (1)	- de 600	600 à 750	751 à 900	901 à 1000	1001 à 1100	1101 à 1200	1201 à 1300	1301 à 1400	1401 à 1500	1501 à 1600	1601 à 1700	1701 à 1800	1801 à 1900	1901 à 2000	2001 à 2100
otisation annuelle	**6**	**15**	**27**	**45**	**54**	**64**	**75**	**88.5**	**102**	**117**	**135**	**153**	**174**	**192**	**210**
ût réel après duction fiscale *	2	5	9	15	18	21	25	30	34	39	45	51	58	64	70

evenu mensuel net **vant impôt sur le revenu** (1)	2101 à 2200	2201 à 2300	2301 à 2400	2401 à 2500	2501 à 2600	2601 à 2700	2701 à 2800	2801 à 2900	2901 à 3000	3001 à 3100	3101 à 3200	3201 à 3300	3301 à 3400	3401 à 3500	3501 à 3600
otisation annuelle	**230**	**251**	**272**	**293**	**315**	**340**	**364**	**390**	**416**	**443**	**472**	**500**	**530**	**561**	**593**
ût réel après duction fiscale*	77	84	91	98	105	113	121	130	139	148	157	167	177	187	198

* *arrondi à l'unité supérieure* + de 3600 : 17.3% du salaire. Coût réel : 5.76%

(1) le revenu mensuel à prendre en compte est indiqué sur le bulletin de paie : NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

Je me syndique à SUD Éducation 56 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'Education.

Le syndicat SUD Éducation 56 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications.

Je demande à SUD Éducation 56 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD Éducation 56.

Fait à : ..... date : ..... signature :

- ***L'abonnement au journal « Sud Education » est inclus dans la cotisation***

☐ **Je ne souhaite pas recevoir le journal en version papier, mais seulement en version électronique**

- ***Je souhaite recevoir par mail les infos :*** ☐ ***de la fédération des syndicats SUD éducation***
  ☐ ***de l'Union Syndicale Solidaires***

Cadre réservé à SUD éducation56 :

? Livret d'accueil nouvel.le adhérent.e
? Mailing adhérent
? Mailing corpo
? Routage journal départemental
? Routage national

DES CONSTELLATIONS...

.... EN GUISE DE FORMATION

La formation continue doit pouvoir être choisie pour répondre à nos besoins

Depuis des années la formation continue des enseignant-e-s se réduit à peau de chagrin.

Manque de remplacement, réforme et appauvrissement de la formation initiale, volonté d'imposer la vision ministérielle de notre métier (omniprésence de la neuropédagogie) : les moyens et la volonté politique pour former les personnels de l'éducation sur leur temps de travail disparaissent de plus en plus.

Depuis l'arrivée du ministre Blanquer, le peu de formation se fait de manière de plus en plus autoritaire, avec normalisation de pratiques qui va dans le même sens que les évaluations nationales et autres préconisations. Ainsi, les professeur-e-s des écoles n'ont plus le choix depuis 2017 pour leurs animations pédagogiques : c'est 9 h de français et 9 h de mathématiques. On retrouve ici la vision tronquée de notre métier de moins en moins interdisciplinaire, de notre enseignement de moins en moins transversal, dans l'esprit des 2S 2C.

Cette année, un nouveau pas vers l'autoritarisme managérial est franchi avec la formation en "constellations", des groupes constitués par les IENs selon les écoles ou niveaux de classe.

Le ministère voudrait que chaque année 1/6ème des professeur-e-s des écoles suive une formation en français ou en mathématiques appelée « Plan français » / « Plan mathématiques ». Il s'agirait de 30h de formation : 18h sur les animations pédagogiques et le reste serait des visites en classe par des conseiller-e-s pédagogiques et d'autres collègues.

Même si lors d'un groupe de travail au ministère le 2 octobre, les représentants du ministre ont indiqué que ces formations devaient *"recueillir l'adhésion des enseignants désignés et que les problématiques de travail devaient être élaborés par les personnels eux-mêmes ", les IEN les imposent, comme le montre par exemple ce courrier reçu dans une école du département mentionnant : « Je vous informe que je vous ai positionné dans une constellation ».*

Ces groupes seront "pilotés" par des conseiller-e-s pédagogiques qui ne pourront pas avoir suffisamment de temps pour organiser cela convenablement.

On sera donc davantage dans l'application des lubies du ministre et de ses proches que dans la réflexion sur les pratiques de classe. Les visites en classe prévues dans ces formations seront certainement vécues de manière intrusive vu la façon d'imposer les choses, alors même que les ateliers de pratiques réflexives, quand ils ne sont pas subis mais choisis, peuvent être très formateurs. Se pose aussi la question des moyens de remplacement pour permettre à ces collègues ces visites croisées. Il est précisé dans les textes que *« le recours au remplacement peut être diminué par la mise en place de formations réalisées pendant les temps de vacances. »*

La formation ne doit pas être un lieu d'imposition de pratiques au détriment de la liberté pédagogique qui permet de s'adapter à la réalité des besoins des élèves.

SUD éducation considère inacceptable cette organisation autoritaire de la formation et revendique une formation continue de qualité, librement choisie et sur le temps de service.

SUD éducation rappelle que les enseignant-e-s du premier degré peuvent défalquer 3 x 3h des ces formations en participant à des réunions d'informations syndicales et que les collègues qui souhaiteraient s'opposer aux visites en classe sont couverts par un préavis de grève.

Haïku de rentrée

Au bal masqué ohé ohé
A peine rentrés de nouveau confinés
Pour un cas avéré des classes se voient fermées.
Les directeurs toujours autant surchargés,
Pour pallier aux manques des autorités
Toujours aussi loin de nos réalités,
Entendent ce téléphone qui ne fait que sonner
Par des parents forcément inquiets
Qu'on doit rassurer
En disant que l'ARS devrait les contacter
Et qu'ils peuvent suivre l'actualité
Pour être informés des modalités
Du bal masqué qui ne fait que commencer.

Pour un syndicalisme de luttes, contre les réformes libérales

éducation Sud

ANNONCE.....ANNONCE.....ANNONCE...

le Réseau Education Sans Frontières se donne pour mission de sécuriser et de faciliter la scolarité des élèves migrants en les aidant dans leurs démarches et en les aidant à trouver des solutions pour : l'hébergement, les transports, les fournitures, l'administration, la santé...

Nous accueillons les familles et les mineurs isolés lors de permanences, et nous les suivons ensuite dans le quotidien, selon leurs besoins et leur situation.

Nous vous invitons aujourd'hui à financer ces actions par un don afin de pouvoir mener à bien nos missions.

Tout don vous donne droit à une réduction d'impôts : un don de 100 euros vous coûtera 34 euros.

Tout don sera grandement utile, même de 5 ou de 10 €.

Le plus lisible pour l'association est le **virement régulier**, car il offre un **budget stable et prévisible**.

Si vous souhaitez nous soutenir, merci d'adresser votre virement sur le compte :
Association soutien RESF56 Crédit agricole
RIB : 16006 36011 00828467778 57
IBAN : FR7616006360110082846777857
BIC AGRIFRPP860
ou par chèque : Maison des associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56 000 VANNES

Pour un meilleur suivi par notre trésorière, merci d'accompagner votre don d'un petit courriel ou courrier (soutienresf56@protonmail.com) avec votre nom et le montant du virement régulier ou du don ponctuel.

Si vous ne pouvez pas donner, ou en plus de votre don, n'hésitez pas à nous faire part de propositions d'actions pour collecter des fonds.

Faites-nous connaître autour de vous (écoles, associations...) pour pérenniser et consolider les actions possibles, et pour que les familles concernées puissent s'adresser à nous.

Merci à vous,
le bureau Soutien RESF 56

soutienresf56@protonmail.com -
facebook : soutienresf56
permanences : premier et dernier lundi du mois

Bulletin d'information mensuel de SUD Éducation 56
81 bd Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT
Imprimé par nos soins
Directeur de publication : Hervé Panelay
Mensuel Prix : 0.5 euros Abonnement : 10 euros
CPPAP : 1215 S 07625 ISSN : 1774-7740
Dépôt légal : juin 2005

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Isabelle Charbonnier, Nicolas Davy, Karl Flageul, Marylène Guillaume, Céline Le Pestipon, Olivier Le Roux, Hervé Panelay, Benoit Symphorien, Julie Tournet, Erwan Viaud

AG….AG….AG….AG….AG….AG….AG….AG….AG….AG….

Prochaine Assemblée Générale

Le mardi 10 novembre
À Lorient, Bd Cosmao Dumanoir
À partir de 17 h 30

Soyons nombreux.ses
à faire vivre le syndicalisme que nous voulons !

STAGE ….. STAGE ….. STAGE ….. STAGE….STAGE….

SUD éducation 56 organise un stage syndical :

Connaitre SUD éducation : son histoire, son fonctionnement, ses orientations … !

Le vendredi 13 novembre de 9 h à 17 h.

Stage ouvert à tou.te.s, syndiqué.e.s et non-syndiqué.e.s

Réservez votre date et pensez à nous informer de votre participation et à faire la demande à l'administration 1 mois avant, soit avant les vacances de la Toussaint. (modèle de courrier sur demande)

Nous avons le droit à 12 jours de formation syndical. Usons de nos droits !

Permanences au local

Mardi et Vendredi : toute la journée

02 97 35 16 63

07 67 41 23 84

Adressez-nous un mail pour toute question ou demande d'info :

sud.education56@wanadoo.fr

Site : http:/sud.education56.ouvaton.org

Suivez-nous sur facebook **facebook.com/sudeduc56/**